

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR version 2006-2008)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Basile Aoupoaouné ADOUABOU,
Direction du Suivi Ecologique, Ministère
de l'Environnement et du Cadre de Vie,
03 BP 7044 Ouagadougou 03.
Tel : (00226) 50 35 60 34 ;
Email : adouaboubasile@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

Août 2009

3. Pays :

Burkina Faso

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

BARRAGE DE LA KOMPIENGA

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
ii) la superficie a été agrandie ; ou
iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

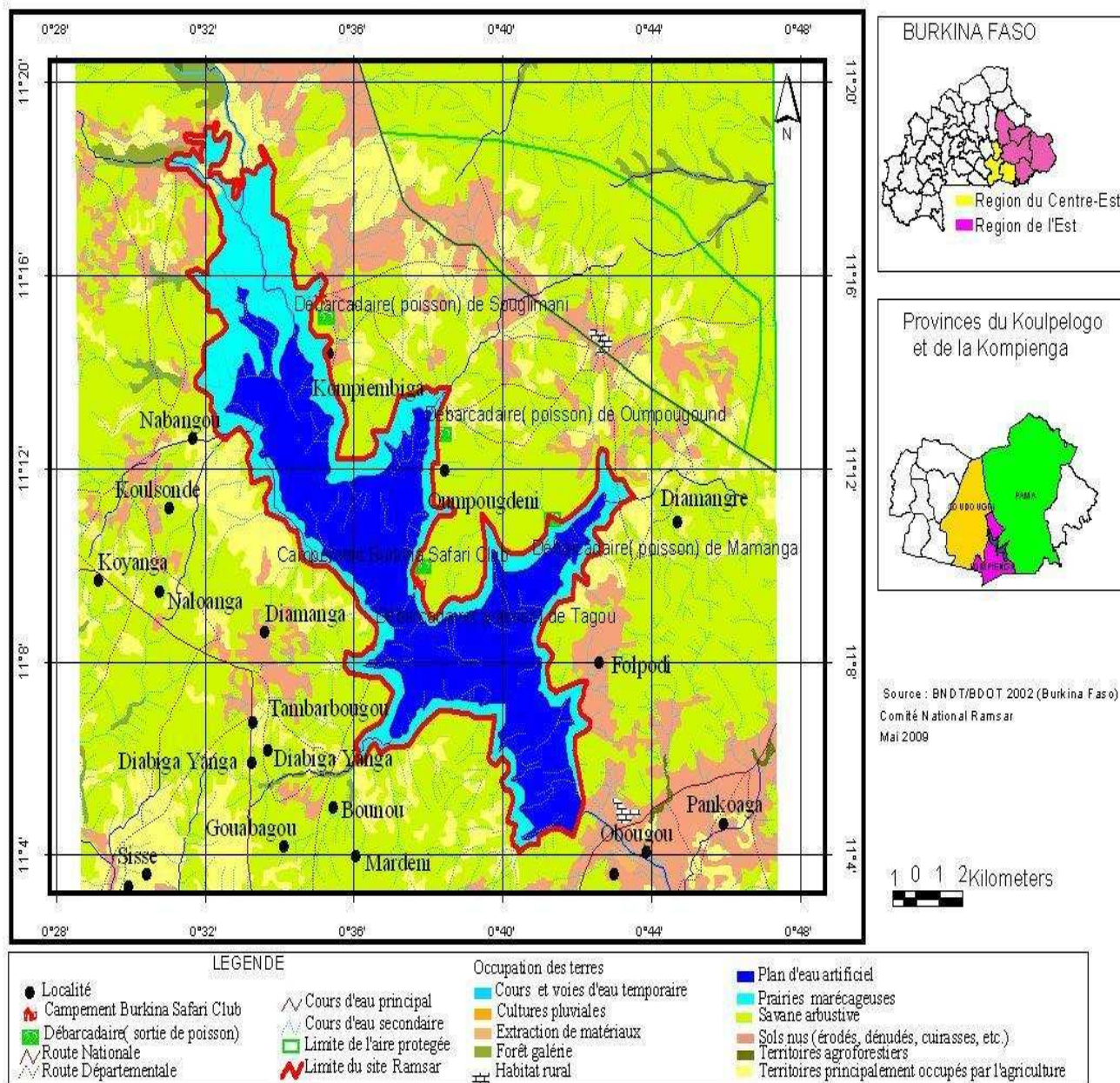
- i) une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

La délimitation marque les limites extérieures de la prairie marécageuse autour du plan d'eau

BARRAGE DE LA KOMPIENGA (SITE RAMSAR)



8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Latitude : 11° 08' N ; Longitude : 00° 40' E.

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le barrage de Kompienga est situé dans l'Est du Burkina Faso, à environ 300 km de la ville de Ouagadougou. Le bassin versant se trouve sur la bordure sud de la zone du Sahel.

Régions administratives : Est et Centre-Est ;

Provinces : Kompienga et Koulpèlogo ;

Départements : Kompienga, Pama, Soudougui ;

Villages : plus de 20 villages entourent le barrage.

Le barrage de Kompienga est entouré des villages et campements suivants : Bonou, Diabiga, Diamanga, Diapenga, Koulsomdé, sur la rive droite, Kompienga-ville au niveau de la digue et Kompienbiga, Mamanga, Naloanga, Oumpougdeni, Tagou et Tounga sur la rive gauche. L'ensemble de la population environnante au lac est estimé à 54 530 habitants (selon un recensement de 2004).

La ville de Pama, chef lieu de province est à 15 km du plan d'eau sur la rive gauche.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)
230 m (moyenne)

11. Superficie : (en hectares)
Plan d'eau = 9544 ha + Prairie marécageuse = 7372 ha = 16916 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La digue d'eau a une hauteur maximale de 50 m, une longueur de 1 475 m, une largeur en crête de 8 m.

Le barrage produit de l'énergie électrique qui alimente les localités avoisinantes et la ville de Ouagadougou.

La zone de la Kompienga est soumise à un climat de type soudanien avec une pluviométrie moyenne de 830 mm/an répartie entre les mois de mai et septembre.

La population au bord du barrage est composée de Gourmantché en majorité, puis de migrants cultivateurs (Mossi et Yarcé) et pasteurs (Peulh).

L'afflux de nombreux migrants attirés par la retenue d'eau (tant pour la pêche que pour l'agriculture et l'élevage), a entraîné un très fort taux de croissance estimé à plus de 5 % an, ainsi qu'une diversification des ethnies (Bozos maliens, Nigériens, migrants Kotokolis du nord du Togo, etc).

La zone de Kompienga est incluse dans le une « réserve partielle de chasse », ce qui explique la densité relativement faible de la population (inférieure à 15 hbt/km²), (Ministère de la santé, 1996).

Cinq (05) principaux écosystèmes caractéristiques ont été identifiés ainsi qu'il suit :

- les Ecosystèmes aquatiques comprenant le lac et son réseau hydrographique ;
- les Agro-écosystèmes ou les écosystèmes complexes de cultures et de jachères ;
- les Ecosystèmes humides ou de bas-fonds ;
- les Ecosystèmes sylvo-pastoraux ;
- les Ecosystèmes des zones d'habitation.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2: le barrage abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction voir gravement menacées d'extinction il s'agit de : Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*, CITES App. II), Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, VU) et autres espèces de reptiles telles que le varan du Nil (*Varanus niloticus*), et d'oiseaux Grue couronnée (*Balearica pavonina*), etc. Par ailleurs, le site abrite de la végétation menacée aussi, telle que *Khaya senegalensis* (VU). Accidentellement, *Damaliscus lunatus* (CITES App. III) est observé au site. De même, quelques spécimens de *Panthera leo* (VU) et *Panthera pardus* (CITES App. I) s'observent au bord du réservoir vers pendant de la saison sèche. Enfin, le site abrite également de la végétation menacée telle que *Vitellaria paradoxa* (VU).

La croissance rapide du nombre d'acteurs a menacé la gestion et la stabilité des ressources halieutiques. Face au risque d'une surexploitation, le gouvernement a mis au point, au début des années 1990, une politique de gestion participative et décentralisée des ressources naturelles (FAO, 2008).

Critère 3: le barrage abrite des populations d'espèces animales et végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique, tels que des mammifères et d'oiseaux importants. Les espèces les plus fréquentes de mammifères sont : Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, VU), Cynocéphale (*Papio anubis*), Singe rouge (*Erythrocebus patas*), Callitriche (singe vert) (*Cercopithecus aethiops sabaeus*), Phacochère (*Phacochoerus africanus*), etc. Les oiseaux les plus fréquents sont : *Bubulcus ibis*, *Egretta garzetta*, *Phalacrocorax africanus*, et d'Anatidae tels que *Dendrocygna viduata*, *Dendrocygna bicolor*, *Sarkidiornis melanotos*, *Plectropterus Gambensis*, ect. (voir les rubriques 21 et 22 flore et faune remarquables pour plus de détail).

Aucune espèce de flore ni de faune n'est censée être endémique dans le site.

En plus, 11 sur 32 espèces d'oiseaux d'eau restreintes au biome de la Savane Soudano-Guinéenne trouvées au Burkina Faso, ont été enregistrées sur le site : *Poicephalus senegalus*, *Coracias cyanogaster*, *Merops bulocki*, *Lybius dubius*, *Corvinella corvina*, etc. (BirdLife International, 2008).

Critère 4: Situé dans une zone où presque tous les cours d'eau sont temporaires et où la faune (mammifère, oiseaux, poissons) a une importance non négligeable, le réservoir de la Kompienga reste pendant la saison sèche, le seul point d'abreuvement pour la sauvagine. C'est l'une des raisons pour lesquelles les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) ainsi que les crocodiles (*Crocodylus niloticus*) et de nombreuses espèces d'oiseaux caractéristiques des zones humides s'y multiplient (FAO, 1998).

Critère 5: Le barrage abrite habituellement plus de 20.000 oiseaux d'eau (Fishpool & Evans, 2001), (voir la rubrique 22 : faune remarquable). Le recensement effectué en 2006 par la Direction de la Faune et des Chasses, a dénombré plus de 15.000 individus d'anatidae et au moins 7.000 limicoles (toutes espèces confondues). Le dénombrement réalisé par Naturama (1999) donne le chiffre de 27.654 individus, ce qui qualifie le site pour la catégorie A4iii (Clark Lungren *et al.*, dans Fishpool & Evans, 2001).

Critère 7: La permanence de l'eau du barrage favorise le développement de plusieurs espèces de poissons à différents stades du cycle de vie, dont les plus rencontrées sont : *Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Lates niloticus*, *Clarias sp*, *Auchenoglanis occidentalis*, *Brycinus nurse*, *Alestes baremoze* *Hydrocinus forskalii*, *Malapterurus electricus*, *Mormyrus sp*, *Gymnarchus niloticus*...

Sur le site du lac, la dégradation du couvert végétal inhérente à la pression démographique et à l'intensification du braconnage, a provoqué le déclin de la faune et de la flore environnant le barrage. L'existence du barrage a cependant permis la croissance de la faune et de la flore aquatiques (FAO, 2008).

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le Burkina Faso appartient à la vaste région phytogéographique soudano-zambienne s'étalant du Sénégal à la Namibie en passant par la Somalie. La zone du réservoir fait partie du domaine soudanien, secteur soudanien septentrional (GUINKO, 1984).

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Domaine sahélien

- Secteur sahélien strict
- Secteur sub-sahélien

Domaine soudanien

- Secteur soudanien septentrional
- Secteur soudanien méridional

Voir GUINKO (1984), FONTES et GUINKO (1995), Les Atlas J.A. (2001).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Les caractéristiques principales du barrage sont les suivantes :

- longueur de la digue : 1480 m,
- hauteur maximale de la digue : 50 m,
- superficie maximale de la retenue d'eau : 21 000 ha,
- volume d'eau stockée : 1 milliard 850 millions de m³.

C'est une zone de stockage d'eau. Les eaux sont pérennes. Elle a une superficie maximale (côte de 180 m) de 210 km² et une superficie minimale (côte de 165 m) de 47 km².

Le climat est du type sud-soudanien avec une pluviométrie moyenne oscillant entre 800 et 1000 mm par an. La saison des pluies est monophasée à partir du mois d'avril/mai jusqu'à octobre-novembre. Les précipitations sont généralement des averses induisant de ce fait un ruissellement important et une forte érosion des sols.

Nous ne disposons pas de données récentes de la composition physico-chimique de l'eau du réservoir de Kompienga. Cependant, des mesures effectuées en 1994 par TOBIAS et LELEK il ressort que jusqu'à 5 m de profondeur (épilimnion), le pH est fortement basique (légèrement supérieur à 9) et que la conductivité (moyenne) était de 113 us/cm. Quant aux sels dissous, ils présentent des variations saisonnières similaires à celles de la conductivité. Il se produit une concentration très marquée en étiage et une dilution lors du remplissage du réservoir.

Hydrographie et hydrogéologie : Le MBV comprend un cours d'eau principal qui le traverse du Nord au Sud. Ce cours d'eau sur lequel est construit le barrage hydroélectrique de la Kompienga est ravitaillé par une multitude d'affluents à régime intermittent. Dans le micro bassin, on distingue deux unités hydrogéologiques principales :

- La zone d'altération : ce sont les zones des fractures, filons intrusifs et gabbros dans les formations précambriennes. La perméabilité et la porosité de ces formations résultent de l'altération et/ou de la fracturation de la roche. Les données indiquent que l'épaisseur de l'altération est de moins de 20 mètres et que les forages positifs ont des profondeurs d'environ 30 mètres.

- La zone d'alluvions : deux systèmes d'aquifères alluviaux se rencontrent dans les bas-fonds. Une couche saturée de sable contenant de l'argile et alimentée par les eaux torrentielles avec un niveau élevé de la nappe phréatique et un aquifère profond dans l'axe des vallées constitué de roches altérées et fissurées, alimenté par écoulement latéral et à partir du système précédent. Voir la carte en annexe I pour plus d'informations.

Géologie et géomorphologie : Les caractéristiques géologiques du MBV révèlent, des formations birrimiennes constituées de roches plutoniques, volcano-sédimentaires, métavolcaniques et des formations anté-birrimiennes qui couvrent tout le micro bassin versant.

Les roches qui caractérisent ces deux types de formations sont répandues dans la presque totalité du MBV, occupant presque tous les sites d'activités.

La géomorphologie du MBV est caractérisée par une pénéplaine cuirassée dans sa partie sud. Il se distingue aussi par des interfluves très accentuées, des glacis inférieurs dégradés comprenant des sommets convexes, des buttes et des sommets aplanis avec des versants de raccordement ainsi que des systèmes alluvio-colluviaux (bas-fonds, bourrelets, cuvettes de décantation, etc.). Voir la carte en annexe II pour plus d'informations.

Sols : Le micro bassin renferme :

- 53,19% de sols ferrugineux tropicaux lessivés de profondeur variable, à texture sablo-limoneux, à charge graveleuse souvent élevée, à faible fertilité chimique et de rétention en eau. Ils sont pauvres en matière organique et en phosphore, azote et potassium. Ils conviennent à la culture céréalière et légumière.

- 5,77% de sols hydromorphes peu humifères à gley et à pseudogley, de sols peu évolués d'apport alluvial hydromorphes. Ils ont une texture variable sableuse, limono-argileuse, limono-sableuse (sols peu évolués d'apport), limono-argileuse à argilo-limoneuse (sols hydromorphes peu humifères à gley). Ces sols sont propices à la culture céréalière, maïs, sorgho et riz pluvial, au maraichage.

- 22,35% de vertisols sur alluvions dans les cuvettes de décantation et des sols brunifiés. Ces sols sont profonds à texture argileuse (vertisols) et limono-argileuse à argileuse (sols brunifiés). Ils sont utilisés pour la culture céréalière (sorgho, maïs) et cotonnière.

Pour plus d'informations voir l'annexe III.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le Bassin versant de la Kompienga comprend un cours d'eau principal qui le traverse du Nord au Sud. Ce cours d'eau sur lequel est construit le barrage hydroélectrique de la Kompienga est ravitaillé par une multitude d'affluents à régime intermittent.

Le bassin versant est celui de la Pendjari avec une superficie de 5 826 km². La rivière Kompienga prend sa source dans une région marécageuse qui s'étend de Fada N'Gourma vers le sud. Elle vient alimenter le système fluvial Pendjari/Oti.

- Caractéristiques du sol : la qualité des sols augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des bords surélevés du bassin de la Kompienga, et que l'on se rapproche de la vallée alluviale ou des zones inondées par la retenue. Dans la zone des sommets et des glacis érodés, dominant des lithosols et des sols ferrugineux tropicaux lessivés et indurés qui sont impropres à l'agriculture. Sur les glacis versants moins érodés et en particulier, sur la rive droite du système alluvio-colluvial, on rencontre surtout des sols bruns eutrophes tropicaux ferruginisés ainsi que par endroit, des sols hydromorphes, voire des pseudogleys, avec un taux phosphore-assimilable élevé. Ces derniers types de sols sont par principe, appropriés à la pratique de cultures de décrues tout autour de la retenue.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Les eaux du MBV (micro bassin versant) sont constituées en grande partie du lac et des nombreux affluents qui l'alimentent. Excepté le lac qui est encore pérenne, tous les affluents sont intermittents et s'assèchent dès les mois de décembre et janvier. Tous les villages du MBV sont traversés par des cours d'eau à raison d'une moyenne de 2 à 3 par village. On note également la présence d'eaux souterraines provenant essentiellement des infiltrations. Il faut cependant tenir compte de l'évaporation, des pertes par écoulement souterrain, par infiltration et des prélèvements pour les besoins domestiques et du cheptel.

Les apports moyens annuels sont estimés à plus de 500 millions de m³, engendrant ainsi un volume stocké de plus de 2 milliards de m³ d'eau.

La ressource eau est utilisée aussi bien pour l'abreuvement des animaux domestiques par les éleveurs peulhs, que pour l'irrigation des cultures maraîchères ; mais la vocation, première est la production d'électricité. En effet, l'ouvrage est dit barrage hydroélectrique et hydroagricole de Kompienga.

La présence de l'eau du réservoir crée des conditions favorables au maintien de la végétation et surtout la couverture herbacée (*Andropogon gayanus* et *Diheteropogon hagerupii*) qui joue un rôle important dans la rétention des sédiments et des éléments organiques drainés par les eaux de ruissellement en saison de pluie, amoindrissant de ce fait l'eutrophisation et l'encombrement du réservoir. En ralentissant la vitesse des eaux de ruissellement, cette végétation freine aussi l'érosion des sols. Le site alimente régulièrement la nappe phréatique. La présence d'importante faune riche et diversifiée. Le lac participe à l'atténuation des inondations, à la lutte contre les tempêtes.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
 • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Les zones humides de types « 3 » sont plus importantes sur le site, suivies de celles de type « O », et enfin celles du type « 6 »

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

La Kompienga s'apparente à celui sud soudanien de la région Est du Burkina Faso. Il est caractérisé par :

- une pluviométrie de 900-1000 mm par an, en une seule saison qui dure de quatre à cinq mois ;
- une saison sèche de sept à huit mois dominée par un vent sec et chaud, l'harmattan ;
- les températures minima et maxima moyennes sont respectivement de 12° en saison fraîche à plus de 40°C aux mois d'avril/mai ;
- une humidité atmosphérique passant de 20% en saison sèche à plus de 90% en saison des pluies ;
- une évaporation supérieure à 2m par an.

La végétation est comprise dans le secteur phytogéographique soudanien septentrional selon le découpage de GUINKO (1984).

Cette végétation est fortement marquée par les empreintes d'une pression anthropique récente et présente, d'où l'on distingue les types de formations végétales ou les écosystèmes ci-après :

- Savanes arbustives claires : les plus caractéristiques du micro bassin et se rencontrent également dans tous les types géomorphologiques, les zones anciennement cultivées et localisées sur les glacis et les versants des collines. Elles sont composées de *Combretum glutinosum*, *Combretum ghazalense*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia sp.*, *Piliostigma spp*, *Vitellaria paradoxa* etc. Cet écosystème occupe une part importante du micro bassin, soit environ les deux cinquième de sa superficie. Il abrite notamment les zones de pâture villageoises, les parcs à bétail.
- Savanes arborées clairsemées : marquées par des galeries ripicoles et des bourrelets de berges ; les espèces les plus rencontrées sont : *Terminalia avicenioides*, *Anogeissus leiocarpus* , *Diospyros mespiliformis*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Lannea microcarpa*, *Borassus aethiopium*, *Bombax costatum*, *Adansonia digitata*, *Mytragina inermis*, etc.

Cet écosystème occupe également presque la même superficie que le précédent, et se rencontre sur les pentes et bas-fonds. Il abrite une partie des zones villageoises de chasse, des espaces de régénération naturelle assistée (RNA).

- Tapis herbacé dense ou Poaceae : fourni en cette période, caractérisé par des espèces pérennes telles *Andropogon gayanus*, *Pennisetum pedicellatum*, *Brachiaria jubatus* dans les bas-fonds et le long des cours d'eau et même dans quelques champs de culture et espèces

annuelles telles *Loudetia togoensis*, *Schoenefeldia gracilis*. Cet écosystème se trouve en association avec les deux précédents.

- Des formations ripicoles : elles sont généralement présentes le long des cours d'eau, dans les bas-fonds où on rencontre couramment *Ficus spp*, *Mitragyna inermis*, *Terminalia avicenioides*...

Les berges du Lac présentent une végétation spécifique composée de *Borassus aethiopum*, *Mimosa pigra*, et des herbacées comme : *Vetiveria nigriflora*, *Cynodon dactylon*, *Cassia tora*, *Cyperus maculatus*, *Oryza barthii*, *Eragrostis barteri*...

La tendance actuelle est l'évolution régressive des savanes arborées et boisées vers la savane arbustive, tandis que les superficies de jachères et de clairières augmentent. Pour plus d'information sur la couverture végétale voir la carte dans l'annexe IV.



Photo 1 : Vue d'une savane arbustive

Cinq (05) principaux écosystèmes caractéristiques ont été identifiés ainsi qu'il suit :

- les Ecosystèmes aquatiques comprenant le lac et son réseau hydrographique ;
- les Agro-écosystèmes ou les écosystèmes complexes de cultures et de jachères ;
- les Ecosystèmes humides ou de bas-fonds ;
- les Ecosystèmes sylvo-pastoraux ;
- les Ecosystèmes des zones d'habitation.

Les écosystèmes aquatiques comprenant le lac et son réseau hydrographique

Le rôle de réceptacle d'espèces d'animaux et de végétation expose le lac à une forte dynamique d'eutrophisation et d'ensablement, dans la mesure où la conjugaison d'un certain nombre de facteurs favorise le transport de toute sorte de matériaux dans le lit du lac. Les apports importants d'alluvions et surtout de sable accélèrent le rythme de comblement du lac.

La zone de marnage, autrefois recouverte de rôniers et de nombreuses espèces hydrophiles, est aujourd'hui fortement déboisée et exploitée pour des cultures maraîchères.

Quant aux berges des cours d'eau alimentant le lac, elles sont dans leur ensemble déboisées et en voie de dégradation.

Les agro-écosystèmes ou les écosystèmes complexes de cultures et de jachères

C'est la zone agricole par excellence, située sur les terres hautes. La principale activité des habitants du micro-bassin versant est l'agriculture vivrière.

Le mode d'exploitation des terres est traditionnel : utilisation de matériel aratoire (daba, houe, machette). Seuls quelques producteurs utilisent la charrue. Le soutien du sol par apport de fumure organique et minérale n'est pas effectif dans tous les villages. Les fosses fumières existent dans tous les villages, mais la plupart ne sont pas fonctionnelles. L'agriculture est

minière et les pratiques de conservation des sols ne sont pas développées. Cependant quelques sites anti-érosifs existent à Kompienga et à Kpakari.

Des vergers de superficie inférieure à un (1) ha se rencontrent dans tous les villages. Les espèces les plus rencontrées sont le manguier et le goyavier. Les vergers se localisent dans les bas-fonds.

Les écosystèmes humides ou de bas-fonds

Les bas-fonds, en tant que zone de concentration de la fertilité et de refuge de la biodiversité constituent un enjeu majeur et sont l'objet de compétition entre différents utilisateurs aux objectifs souvent opposés. Les bas-fonds du micro bassin versant (MBV) de la Kompienga sont en général peu exploitées sinon de façon anarchique et conflictuelle.

La dynamique d'ensablement et d'envasement du lac et des bas-fonds est très élevée du fait de l'action humaine (défriches anarchiques ; déboisement ; destruction de la zone fixatrice des berges...).

L'eau présente surtout en saison hivernale et dans certains cas jusqu'en février, est utilisée d'une part pour l'abreuvement du bétail et l'arrosage de quelques jardins potagers.

Certains bas-fonds font l'objet de culture de riz pluvial, de sorgho et de maïs, etc.

Les écosystèmes sylvo-pastoraux

Les écosystèmes sylvo-pastoraux sont constitués de savanes à faciès variés (arbustive, arborée, voire boisée) et de formations ripicoles.

On note dans ces écosystèmes, la présence de reliefs escarpés composés d'affleurements de cuirasses et de roches granitiques sous-forme de collines. Ces espaces constituent des zones de concentration de l'eau de ruissellement, donc de départ de l'érosion torrentiel, cause de ravinement. Une très faible partie de cet espace est constituée en zone villageoise d'intérêt cynégétique (ZOVIC) abritant une relique de faune souvent réfugiée dans divers habitats.

L'écosystème de la zone d'habitation

C'est l'unité de paysage la plus exposée à la dégradation du fait du déboisement intensif pour la construction des habitations et autres parcs à bétail et du piétinement du bétail qui s'y concentre et favorise le tassement du sol. On note en effet l'extension des surfaces dénudées et encroûtées autour des zones d'habitation qui constituent de plus en plus des zones de concentration de l'eau de pluie et de départ de l'érosion en ravine.

L'importance écologique du barrage est l'alimentation de la nappe phréatique, épandage des eaux d'inondation, amélioration de l'habitat des oiseaux migrateurs et en général de la faune inféodée aux zones humides, disponibilité permanente d'eau d'abreuvement, amélioration de la fertilité des sols, à la protection contre les tempêtes.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La flore remarquable du site est composée d'espèces rares et menacées, parmi lesquelles on peut citer : *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, et d'espèces d'intérêt alimentaire aussi humaine qu'animal et de protection des berges, il s'agit : *Combretum glutinosum*, *Combretum ghazalense*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia sp.*,

Piliostigma spp, *Vitellaria paradoxa*, *Borassus aethiopum*, *Mimosa pigra*, et des herbacées comme : *Vetiveria nigriflora*, *Cynodon dactylon*, *Cassia tora*, *Cyperus maculatus*, *Oryza barthii*, *Eragrostis barteri*...

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le micro bassin versant du site est constitué des deux tiers (2/3) des réserves de faune et concessions de chasse, donc suffisamment fournie en diversité biologique. Les différentes espèces rencontrées en fonction des milieux et d'importance écologique, économique et sociale, mais aussi rares ou menacées sont :

- Faune terrestre : l'éléphant (*Loxodonta africana*, VU), le lion (*Panthera leo*, VU), le Guépard (*Acinonyx jubatus*, VU), le buffle (*Syncerus caffer*), l'hippopotame (*Hippopotamus equinus*), le cob Defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le cobe de Buffon (*Kobus kob*), le cobe Redunca (*Redunca redunca*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), etc. et un certain nombre d'espèces aviaires terrestre inféodé au Biome A4 – savane soudano-guinéenne, ce sont : Guépier à gorge rouge (*Merops bullocki*), Rollier à ventre bleu (*Coracias cyanogaster*), Cisticole rousse (*Cisticola rufus*), Erémomèle à dos vert (*Eremomela pusilla*), Corvinelle à bec jaune (*Corvinella corvina*), etc.

- Faune aquatique : Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*, CITES App. II), Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, VU), etc. Une vingtaine d'espèces de poissons d'intérêt alimentaire ont été dénombré

- Faune aviaire inféodées aux zones humides : Le réservoir abrite plus de 20 000 oiseaux d'eau avec des effectifs importants de : Héron garde - bœufs (*Bubulcus ibis*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Comoran africain (*Phalacrocorax africanus*), d'Anatidae tels que Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*), Dendrocygne fauve (*Dendrocygna bicolor*), Canard casqué (*Sarkidiornis melanotos*) et Oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*). D'espèces rares ou menacées : Cigogne d'abdim (*Ciconia abdimii*), Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Sterne Hansel (*Geochelidon nilotica*) Grue couronnée (*Balearica pavonina*), etc.

- Poissons : Au niveau des poissons, la caractéristique est marquée par la production importante des cichlidés (*Tilapia sp*) et des silures.

Une vingtaine d'espèces ont été dénombrées dans la retenue selon (TOBIAS LELEK 1994), il s'agit de : *Protopterus annectens*, *Polypterus senegalus*, *Heterotis niloticus*, *Marcusenius senegalensis*, *Gymnarchus niloticus*, *Hydrocynus forskalii*, *Brycinus nurse*, *Bagrus docmak*, *Auchenoglanis occidentalis*, *Schilbe intermedius*, *Clarias gariepinus*, *Heterobranchus bidorsalis*, *Malapterurus electricus*, *Synodontis schall*, *S. nigriflora*, *S. punctifer*, *Lates niloticus*, *Oreochromis niloticus*, *Tilapia zillii*, *Sarotherodon galilaeus*, *Hemichromis fasciatus*, *Ctenopoma petherici*.



Photo 2 : Une population de Dendrocygne veuf

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Elles sont essentiellement représentées par des manifestations traditionnelles qui sont menées généralement après les récoltes. C'est l'occasion où les masques sortent et dansent pour remercier les mânes des ancêtres d'avoir offert une bonne saison agricole aux populations. Ces manifestations qui sont organisées sous la forme de festivités, constituent en même temps l'occasion d'autoriser le début ou la programmation des cérémonies funéraires dans les villages

Il existe une certaine interaction entre les barrages et la population environnante. En effet, certains villages existant avant la construction du barrage ont vu leur population s'accroître significativement (Kompienga, Pognoa, Diabiga, Diamanga Village, Oumpougdeni Village, Kompienga Village), (Ministère de la santé, 1996)

La retenue d'eau a par ailleurs facilité l'implantation de villages de pêcheurs, d'origine diverse. Il s'agit de Diamanga pêche, Oumpougdeni pêche, Kompiengbiga pêche.

Malgré les difficultés rencontrées aux abords de ces barrages, notamment la Kompienga, ce site fournit aux différentes communautés, divers atouts pour consolider et améliorer leurs moyens d'existence (FAO, 2008).

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

La terre a un caractère sacré et inaliénable dans la kompienga. Elle a sa propre valeur et est source de vie. De ce fait chaque individu a droit à une parcelle de terre pour assurer sa subsistance. Elle est le bien du lignage de premiers occupants. Aucun homme ne peut remettre en cause les prérogatives du dépositaire du patrimoine foncier communautaire. Chaque individu en rapport à son appartenance à un lignage peut être détenteur de droits fonciers.

Les droits exercés à propos de la terre sont entre autres :

- les droits exercés par les membres du lignage sont des droits d'exploitation de la terre et non des droits de maître direct sur la terre elle-même (droit d'usage).
- les droits exercés par le Chef de terre sont de nature différente, en tant que personne dont l'alliance renouvelée avec les esprits de la terre assurent au groupe une protection et une occupation paisible. Toute occupation de la terre recueillera au préalable son agrément à travers les rites agraires appropriés.

Dans la Kompienga on distingue :

- les terres collectives gérées par les plus âgées du lignage et les segments du lignage ;
- les terres individuelles effectuées aux hommes et aux femmes âgées.

Les décès peuvent entraîner des modifications sur les terres collectives et leur redistribution.

La femme a des droits temporaires et reste étrangère dans la belle-famille. Elle ne peut donc posséder la terre. La taille et la qualité de son champ sont médiocres. Elle constitue une force de travail pour le champ collectif et ne peut demander son indépendance qu'une fois âgée.

En tant que barrage hydro-électrique, les populations perdent l'autorité sur le site. Le barrage de la kompienga est administrativement du ressort de la Direction Générale des Ressources en Eau du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

b) dans la région voisine :

Le régime foncier est le même dans la région voisine. La terre est le bien du lignage de premiers occupants.

On rencontre dans les villages de la Kompienga, des groupes de populations allochtones qui se sont installés plus tard après la création des villages à la recherche des terres. Leur installation s'est faite au nom d'une autorité détenue par le chef de lignage qui lui a préalablement obtenu cette autorité du chef de terre et du chef de village.

En tout état de cause, l'allochtone arrivant pour la première fois dans la Kompienga, se trouve un logeur auquel il expose son problème. Lorsque le problème à trait à l'occupation d'une parcelle de terrain, le logeur le conduit chez un lignage. Ce dernier contacte le chef de terre et le chef du village qui octroient à l'allochtone une parcelle assortie du droit de prêt et de rites agraires.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Les principales activités pratiquées par les populations qui habitent dans la Kompienga sont :

- l'agriculture : une vingtaine de villages se sont installés autour du réservoir. Cependant, l'influence anthropogène sur l'eau et sur le système hydrique a, d'une façon générale, augmenté après la construction du barrage. A partir de ce moment, une migration de cultivateurs et d'éleveurs appartenant à différents groupes ethniques (Gourmatché, Mossé, Peulh, Yansé) s'est effectuée en direction du réservoir. Après la mise en eau, on a observé tout autour du réservoir non seulement l'introduction de culture de décrue mais également une recrudescence de l'élevage.

L'exploitation par les peulhs nomades des rives du réservoir est évidente (bovins, ovins, caprins, volailles, porcins).

Les cultures classiques sont : le sorgho, le mil, le maïs, l'arachide et le sésame. La pratique de culture irriguées intensives, concernent surtout : les légumes, la tomate, la pomme de terre, la patate douce et le maïs. Elle est limitée à certains endroits. L'eau est alors pompée jusqu'au champ à partir de rigoles en terre.

Les cultures principales sont pour :

- Le sorgho : environ 3 800 ha
- Le mil : 2 900 ha
- Le maïs : 0,5 ha
- L'arachide : 0,3 ha
- Le sésame : 0,2 ha

- l'élevage : il représente la deuxième activité après l'agriculture. Car le micro bassin versant (kompienga) dispose de ressources abondantes favorables à la pratique de l'activité ; aussi, les pays voisins étant demandeurs de bétail, les populations se sont considérablement investies parce que l'activité est très rémunératrice. Les principales espèces élevées sont les bovins, les ovins et caprins, ainsi que la volaille.

- la pêche : elle est pratiquée en toute saison surtout par des acteurs étrangers (maliens, nigériens, etc.). La production piscicole contribue à la sécurité alimentaire et à l'émergence d'une économie locale. Selon le « Projet de Plan d'aménagement du Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique (PAIE) de la Kompienga », la production de poisson qui était de l'ordre de 2000 tonnes en 1998, est passée à 900 tonnes en 2000, ce qui montre la baisse tendancielle du produit qui risque de s'aggraver si l'on n'y prend pas garde. Les espèces qui constituent l'essentiel des captures sont :

- *Oreochromis niloticus* et *Saretherodon galiloeus* qui représentent environ 78% des captures ;
- *Lates niloticus* (capitaine), environ 6% ;
- *Clarias sp.* : environ 5% ;
- *Characidae* (*Bricymus*, *Alestes*, *Hydrocymus*) : 3% ;
- Les autres espèces rencontrées telles que *Malaptererurus electricus*, *Mormoriae*, *Gymnarchus niloticus*, représentent environ 3%.

En dehors de la capture proprement dite, d'autres activités s'y sont greffées ; il s'agit du séchage et de la commercialisation du poisson.

- La chasse : elle est organisée sous la forme des concessions qui sont gérées par des opérateurs privés. Cette activité rapporte suffisamment d'activité et son importance fait qu'elle occupe 2/3 des terres de la Kompienga. En plus de ces concessions d'envergure, des zones villageoises d'intérêt cynégétique se développent.

- Le commerce : l'activité commerciale concerne essentiellement les spéculations relatives à la vente des céréales, du bétail et de produits manufacturés. La proximité des pays voisins

favorise les échanges, d'autant plus que les populations qui y vivent ont des affinités de parenté.

- L'artisanat est peu développé. On rencontre quelques tisserands et potiers.



Photo 3 : une de Zone de chasse villageoise concédée

b) dans la région voisine/le bassin versant :

L'agriculture : elle concerne la culture de céréales (le sorgho, le mil, le maïs), de rente (l'arachide et le sésame) et des autres cultures vivrières ;

L'élevage : les principales espèces élevées sont les bovins, les ovins et caprins, ainsi que la volaille ;

La chasse : elle est organisée sous la forme des concessions qui sont gérées par des opérateurs privés. En plus de ces concessions, des zones villageoises d'intérêt cynégétique se développent.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

- dégradation de la diversité biologique ;
- caractéristiques physiques et chimiques des sols défavorables ;
- caractéristiques hydro-pédologiques médiocres (comblement) ;
- extension des surfaces dénudées et encroûtées) ;
- forte érosion hydrique ;
- caractère intermittent des cours d'eau (forte évaporation des plans d'eau, forte dynamique d'ensablement, forte colonisation du lac par des plantes envahissantes (eutrophisation) ;
- le risque de baisse du rendement halieutique : en effet le réservoir est soumis à une forte exploitation piscicole avec un non respect des règles de pêche (utilisation de filet à faible maille) ;
- l'accélération des phénomènes d'envasement et d'atterrissement : aucune mesure n'est prise pour limiter ces phénomènes qui généralement sont favorisés par l'érosion causée par les eaux de ruissellement et les apports de matières organiques par ces mêmes eaux ;
- l'eutrophisation des eaux du réservoir au regard du cheptel qui s'y abreuve avec pour conséquence les dépôts de crottes aux abords du réservoir. Ces crottes en saison pluvieuses sont drainées dans le plan d'eau et sont la cause d'une prolifération exagérée de

phytoplancton susceptible de conduire à une dystrophie, avec la formation de « fleurs d'eau », création d'une situation anorexique, s'accompagnant d'une raréfaction de la faune ichthyenne, etc. ;

- la pollution des eaux du lac dû aux maraîchages et à la culture du coton.

b) dans la région voisine :

- système d'élevage inadapté (Restriction des espaces à vocation pastorale, Forte mobilité des animaux ;

- forte déforestation (disparition d'espèces végétales utiles....) ;

- forte dégradation des habitats et disparition d'espèces fauniques ;

- pression anthropique sur les sols, la végétation, la faune sauvage, les ressources en eau, la pêche, l'espace, difficultés d'intégration entre migrants et autochtones dans certains villages ..., insécurité foncière et conflits fonciers liés à la pression cotonnière, conflits hommes-animaux ;

- l'usage du feu lors des défrichements sur brûlis ;

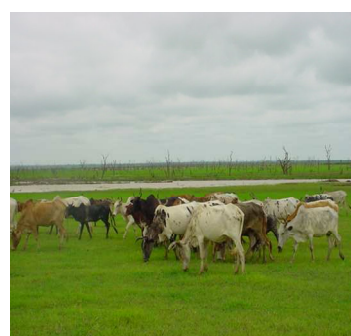
- le piétinement du sol et la mutilation de la strate ligneuse constituent des facteurs d'aggravation de l'érosion, favorisant ainsi le transport d'agrégats dans le lac ;

- etc.

Photo 4 : Stock de bois de chauffe



Photo 5 : Pratiques agricoles et pastorales entraînant l'envasement du lac.



27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

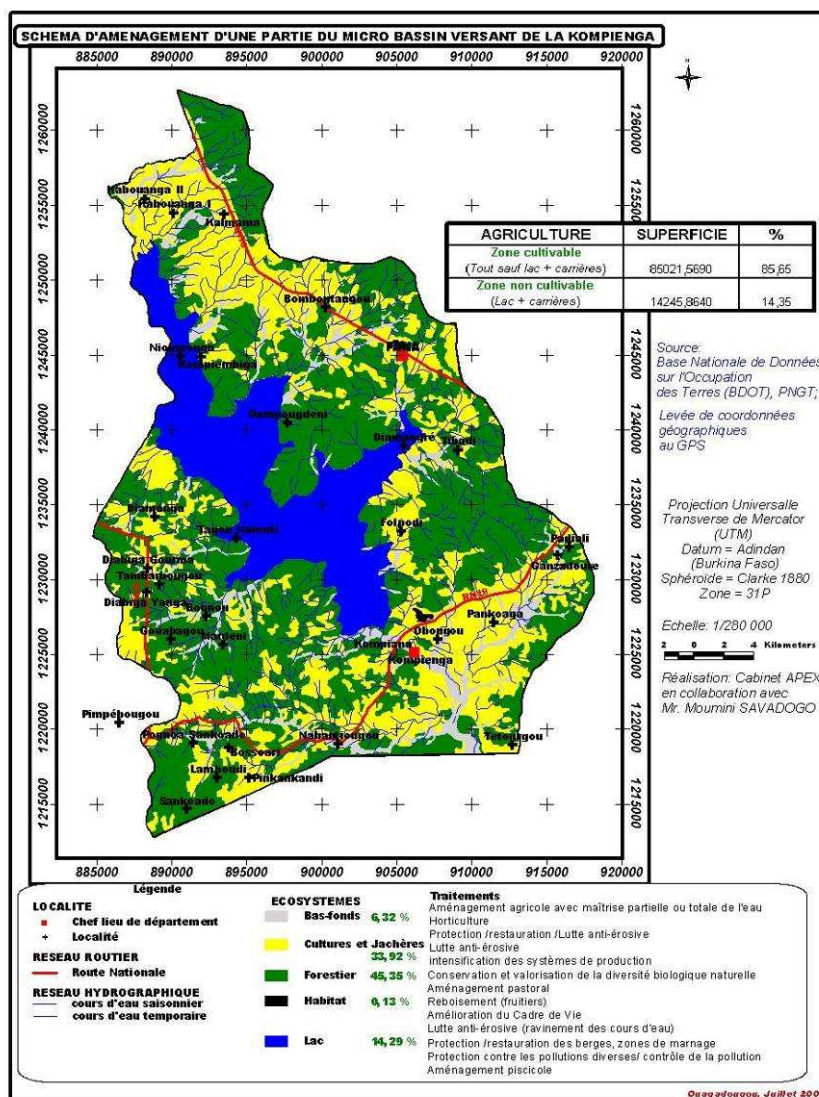
b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Un plan d'aménagement et de gestion intégrée du lac a été élaboré depuis 2005 mais non encore mis en œuvre. Ce plan a pour objectif global la réduction de la pauvreté sur l'ensemble du bassin et objectifs spécifiques la restauration, la conservation de la diversité biologique des écosystèmes du bassin et la valorisation économique de la diversité biologique de ces écosystèmes.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :



Les mesures de conservation en vigueur sont entre autres :

- l'interdiction de l'utilisation de filets de pêche non autorisés (les filets à mailles très petites susceptibles de capturer des poissons de toute taille) ;
- l'interdiction de l'exploitation des berges (une mesure difficilement respectée par les populations compte tenu du manque d'un plan de gestion du lac) ;
- établissement de période d'ouverture et de fermeture de la chasse, etc.
- la mise en place d'un comité local de gestion de l'eau ;
- la restauration des berges par le reboisement ;
- le développement de nouvelles technologies de carbonisation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un chier des charges des périmètres aquacoles d'intérêt économique ;
- la réalisation d'un verger de 5 ha ;
- l'aménagement de couloir de bétail ;
- la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, etc.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion les actions majeures suivant sont prévues d'être réalisées :

- aménagement forestier et reboisement (production végétale) ;
- conservation des écosystèmes et Lutte anti-érosive ;
- aménagement pastoral / intensification de l'élevage ;
- infrastructures socio-économiques ;
- renforcement des capacités des acteurs de base.

Afin de favoriser la promotion de la pêche sur certains sites humides du Burkina Faso, plusieurs structures fournissent des aides matérielles, financières, ainsi que des activités de sensibilisation aux populations riveraines (notamment des pêcheurs) de certaines retenues d'eau. A titre d'exemple, nous avons (FAO, 2004):

1. Le Projet pilote de cogestion des pêcheries de Bagré / Kompienga. Ce projet est financé par le Département pour le Développement International du Royaume-Uni (DFID) en partenariat avec la FAO. Il s'inscrit dans le cadre du Programme pour les Moyens d'Existence Durables dans la pêche (PMEDP). La durée du projet est de 3 ans. Son but est de réduire la pauvreté en améliorant les moyens d'existence des communautés dépendantes de la pêche.

2. Le Projet « Centre d'approvisionnement et de distribution des produits de pêche » (CADIPP) financé par la Chine et dont l'objectif est de permettre une meilleure valorisation des produits de pêche à travers l'amélioration des systèmes actuels de collecte, de transport et de distribution des produits. Il s'intéresse également à l'approvisionnement des pêcheurs en intrants.

3. Le Projet de Gestion des Pêches dans le Sud-Ouest (GPSO), financé depuis 1988 par l'Allemagne (GTZ). Ce projet est arrivé à terme fin 2002. Il pendant son fonctionnement, développé un modèle de pisciculture villageoise autogérée, dans la région de l'ouest du Burkina Faso.

Il est à noter qu'un plan d'aménagement des rives du barrage de la Kompienga est en cours d'élaboration.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les activités de recherches se résument à l'appui des différents projets intervenant aux différents élèves et étudiants nationaux et étrangers en fin de cycle.

La recherche en matière de pêche et d'aquaculture est assez récente au Burkina Faso. Les sujets de recherche depuis 2004 portent essentiellement sur l'hydrobiologie et dans une moindre mesure sur l'aquaculture (FAO, 2004).

La Direction générale des ressources halieutiques conduit actuellement des recherches sur l'aquaculture dans la station de pisciculture de Bazèga et sur certaines retenues d'eau du pays dont la Kompienga (pisciculture en cages notamment).

Les autres structures de recherche qui relèvent du Ministère des l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique sont:

- l'Institut de développement rural (IDR) de l'Université de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso;
- le Centre national de recherche scientifique et technique (CNSRT) ; et
- l'Institut de recherche appliquée et technologique (IRSAT).

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et de valorisation des ressources halieutiques, des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation sont menées par les services des eaux et forêts et de l'agriculture, des ressources halieutiques, associations villageoises, projets intervenants, etc. Ces activités ont porté sur des thèmes suivants : les textes réglementaires et législatifs qui régissent la gestion des ressources en eau au Burkina Faso, les codes forestiers et de l'environnement la description du milieu physique et écologique pour chaque niveau géographique (niveau national, niveau du bassin de KOMPIENGA, région, province, commune et village) les acteurs de l'administration, des collectivités territoriales et autres acteurs, impliqués dans la gestion du lac de KOMPIENGA, les modes d'exploitation des lacs et les expériences passées, la gestion des ressources naturelles, pistage dans le cadre du tourisme cynégétique, etc

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Au niveau du village de Tagou, nous avons constaté l'existence d'un aménagement sur les flancs d'une colline rocheuse dénommé campement de chasse de Tagou. Lors de la période de chasse, cet endroit reçoit des chasseurs venant des pays occidentaux principalement pour la chasse sportive.

Au vu du nombre et de la qualité des populations fauniques (mammifères, oiseaux, poissons), le réservoir de Kompienga et ses alentours offrent une gamme variée de produits fauniques, en témoigne leur fréquentation pour la chasse sportive et pour la pêche. En 1993, on estimait 6 campements situés en rive gauche avec 452 pêcheurs.

La pêche sportive est également pratiquée dans le lac qui sert de voie de communication entre les villages situés de part et d'autre et aussi de brise tourbillon.



Photo 6 : Vue d'un des bungalows du Campement de chasse de Tagou

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Le lac de la Kompienga est sous la juridiction de la Région de l'Est, Province de la Kompienga, chef-lieu Pama et sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Direction Générale des Ressources en Eau).

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Unité Technique du Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique de Kompienga, Direction Générale des Ressources Halieutiques, 03 BP Ouagadougou 03. Tel : 00226 40776092.

Nom de la personne responsable : Yacouba OUEDRAOGO, Chef d'Unité. Adresse mail : yackoue@yahoo.fr

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Burkina Faso, PNUE, FEM (1999)-*Annexe 2 de la Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso. 138 P.*

AGROTECHNIK (1990)- *Aménagement hydroagricole en aval du barrage de Kompienga : phase 2 – étude de faisabilité. Rapport final, 58 p.*

BirdLife International 2008 *BirdLife's online World Bird Database: the site for bird conservation. Version 2.1. Cambridge, UK: BirdLife International. Available: <http://www.birdlife.org> (accessed 6/11/2008)*

Burkina Faso. Notice / Ministère Coopération Française – Projet Campus (88 313 101) ; 179 pages.

Centre National des Semences Forestières (2007) – *Inventaire floristiques des barrages hydroelectriques de Bagre et Kompienga. Rapport technique. 34 p.*

Comite de Gestion du Perimetre Aquacole d'interet economique de kompienga (2005)-*Plan d'aménagement participatif du Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique (PAIE) de Kompienga. 34 P*

FAO, 2004, Profil de la pêche par pays, www.fao.org/fi/fcp/fr/BFA/profile.htm

FAO, 2008, *Pêcheurs-agriculteurs ou agriculteurs-pêcheurs ? Les moyens d'existence des communautés rurales autour des lacs Bagré et Kompienga, Burkina Faso, FAO/ PMEDP*

Clark Lungren, Georges Henry Oueda, Frank Walsh and Urbain Belemsobgo (2001) Burkina Faso. Pp.117 – 125 in Fishpool, L.D.C. & Evans, M.I., eds. (2001) *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No. 11)

FONTES. J., et GUINKO. S. (1995) : *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Notice / Ministère Coopération Française – Projet Campus (88 313 101) ; 53, pages + annexes.*

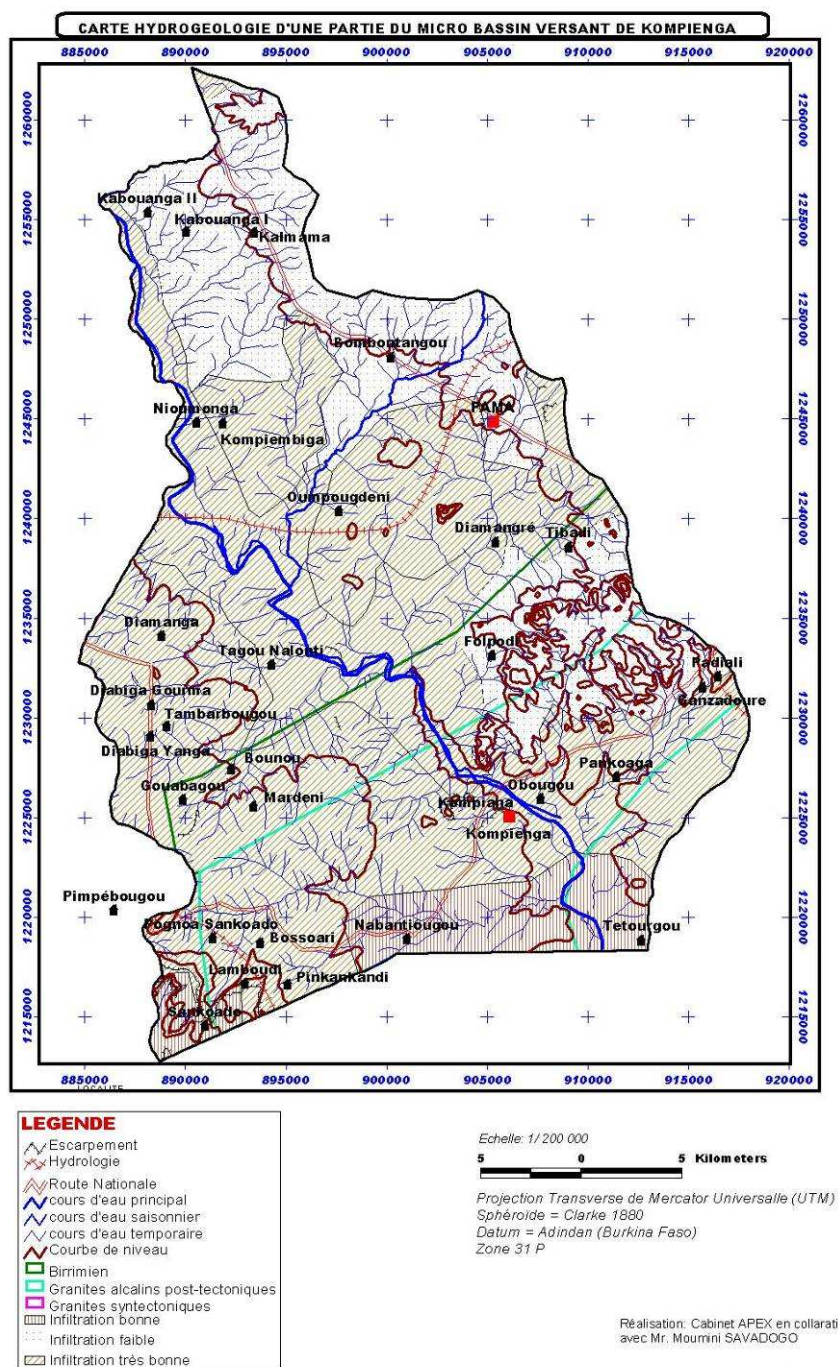
GIRE (2000)- *Le bilan des écosystèmes humides et de leur vulnérabilité. Rapport technique n° RT-OTEG-R 1.6 : 105 p.*

GUINKO, S. (1984) : *Végétation de la Haute Volta. Thèse de Doctorat d'Etat. Tome 1 ; 149 p., Tome II, 179.*

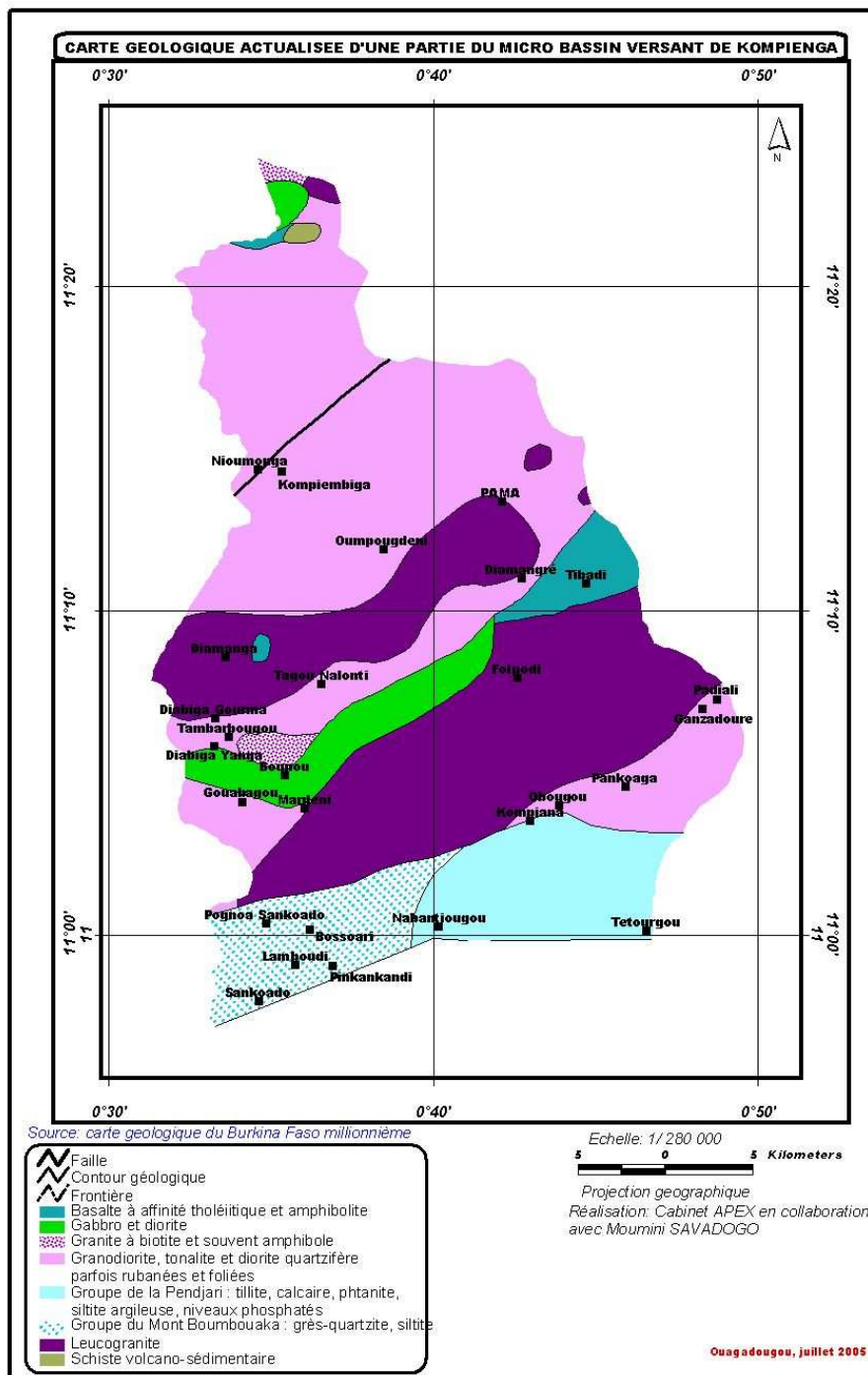
- JEUNE AFRIQUE. (2001) : *Les Atlas de l'Afrique. Burkina Faso / les éditions J.A. 57 bis, rue d'Auteuil – 75016 Paris – France ; 62 pages.*
- Ministère de la santé, 1996, *Etude de l'impact du barrage de la Kompienga sur la santé des populations*, Rapport d'activité Ministère de la santé/ Ministère de l'Action sociale/ Université de Ouagadougou/ ORSTOM, 62 p.
- NATURAMA (1999)- *Rapport synthèse des opérations de dénombrement des oiseaux d'eau au Burkina Faso*. 15 p.
- Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (2005)- *Plan de gestion intégré des écosystèmes du micro-bassin versant de la Province de la Kompienga*. Rapport final 118 p.
- TOBIAS W. & LELEK A. (1994)- *La retenue de Kompienga au Burkina Faso : évaluation des conditions actuelles régnant dans la retenue du point de vue écologique des eaux et halieutique, avec recommandations pour un programme de suivi limnologique*. Rapport de mission, 38 p.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

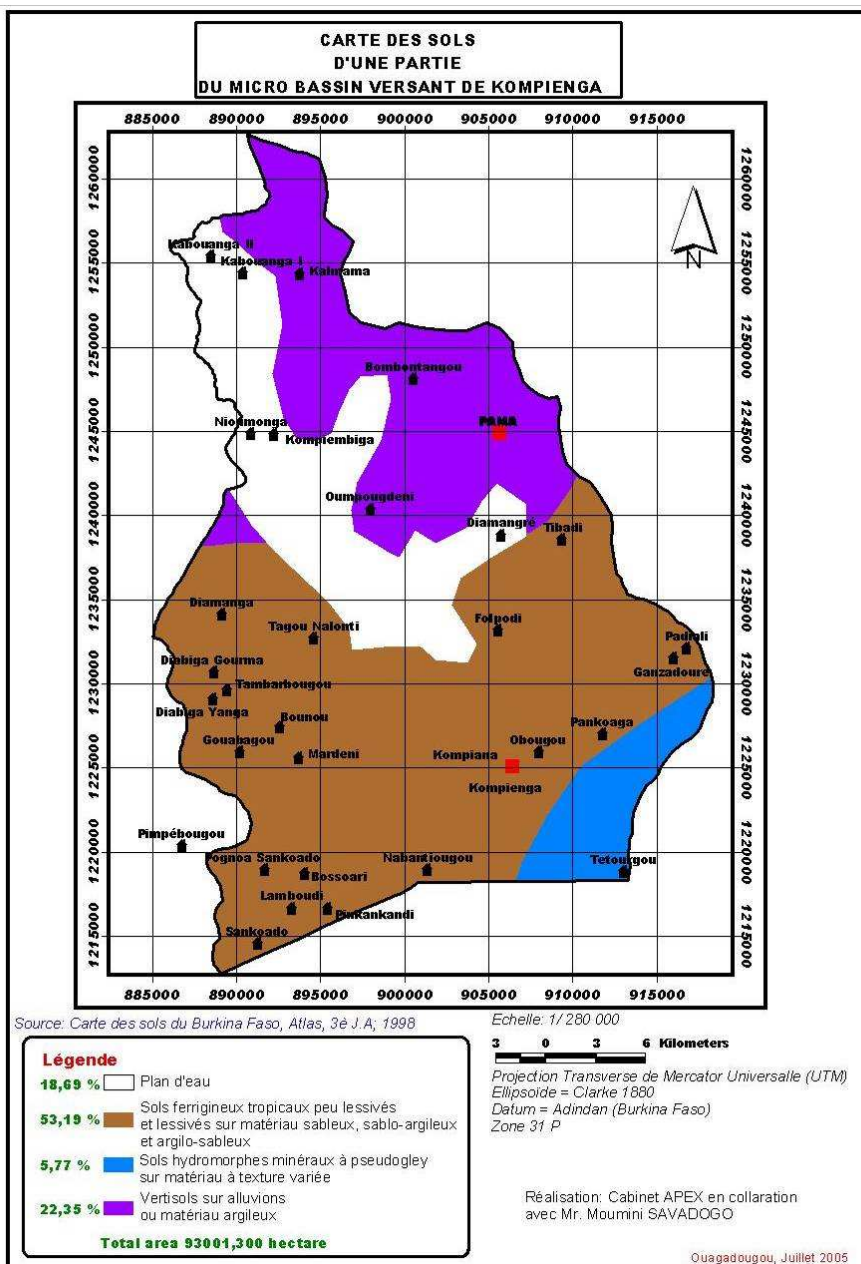
Annex I



Annexe II



Annexe III



Annexe IV

